



SIRET : 256 901 133 00031
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

2023/028

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° 2023-007**

SEANCE DU 15 MARS 2023

Date d'envoi des Convocations : 08 mars 2023
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 15
Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le huit mars, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélémy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Secrétaire : Mme ROTHÉA Céline

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : M. BOISSERIN donne pouvoir à Mme MARCILLIERE
Mme RIBERON donne pouvoir à M. BREUZIN
M. OUTREBON donne pouvoir à M. NOWAK
M. BIOT donne pouvoir à M. FROMONT

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA, MARCILLIERE, Ms GILLET, NOWAK, GIORGIO

COPAMO : Ms FROMONT, COSTE Marc, BREUZIN, SAVOIE

CCPO : Ms VARIGNY, BOUKADOUR, MARTINEZ, GAT, COSTE Gérald, JOASSARD

Etaient excusés :

CCVG : M. FRANCO, BESSON, BOISSERIN

COPAMO : MME BLANC, RIBERON, M. BIOT, OUTREBON

CCPO : M. DESCHANEL

Était absent : /

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2022-011 du 16 mars 2022 adoptant le budget primitif 2022,

Vu la délibération 2023-005 approuvant le compte administratif 2022,

2023/029

Vu le compte de gestion dressé par Madame Catherine GRANGE, Trésorière Principale d'Oullins,

Considérant que le compte de gestion 2022 est conforme au compte administratif 2022 du SITOM SUD RHONE et qu'il n'appelle ni observation ni réserve,

Monsieur le Président propose l'adoption du compte de gestion de l'exercice 2022

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

ADOPE

Le compte de gestion 2022 tel que dressé par Madame la Trésorière Principale d'Oullins, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout document afférent

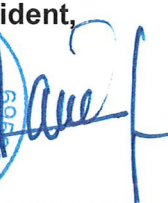
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance



Céline ROTHÈA

Le Président,

René MARTINEZ



Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :